

**SEANCE DU 14 avril 2021**  
**(Convocation du 09 avril 2021)**

**PRESENTS :** SOUCHAL P. BOUSCAUD A. BOUSSET F. FAURE M. GENESTINE L. GANDEBOEUF M.  
FAURE G. CLUZEL C. ROCHE K. BENSADI P.

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :**

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** CLUZEL Christophe

**Compte rendu du 31 mars 2021 : (Votant : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00)**

**Observations compte rendu du 31 mars 2021 :**

Mme Le Maire demande de rajouter 2 ordres du jour les n°08 et n°09  
(Votants : 10, Pour : 10, Contre 00, Abstention : 00)

### **1) Vote des comptes administratifs**

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Alain BOUSCAUD, délibère sur le compte administratif 2020 dressé par Mme SOUCHAL Pascale, Maire, qui a quitté la salle lors du vote. Le total des sections (fonctionnement et investissement) s'élève à :

			Résultat
COMMUNE	Fonctionnement	151432.40€	202641.17€
	Investissement	51208.77€	
CCAS	Fonctionnement	-4938.36€	-4938.36€
LOTISSEMENT	Fonctionnement	12876.00€	209.60€
	Investissement	-12666.40€	
EAU	Fonctionnement	554.94€	11434.83€
	Investissement	10879.89€	
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	-11722.15€	-4943.96€
	Investissement	6778.19€	

**(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)**

### **2) Affectation des résultats 2020**

Le conseil municipal sous la présidence de Mr Alain BOUSCAUD, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Mme SOUCHAL Pascale, Maire, qui a quitté la salle lors du vote, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Le conseil municipal délibère et décide :

D'affecter les résultats cumulés comme suit :

		Résultat
COMMUNE	Fonctionnement Investissement	151 432.40€ au FR 002
CCAS	Fonctionnement	Voir délibération spécifique
LOTISSEMENT	Fonctionnement Investissement	12 876.00€ au FR 002
EAU	Fonctionnement Investissement	554.94€ au FR002
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement Investissement	11 722.15€ au FD002

**(Votants : 09, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 00)**

### **3) Vote des comptes de gestion**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires et tous les documents comptables 2020, après avoir voté le compte administratif 2020, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur municipal, n'appelle ni observation, ni réserve.

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

### **4) Clôture du budget CCAS, transfert des résultats de clôture de ce budget au budget principal de la commune**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la délibération du 09 décembre 2020 approuvant la dissolution du budget du CCAS, il convient avant de procéder au transfert des résultats du budget CCAS à la Commune de clôturer au 31 décembre 2020 le budget du CCAS. Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la Commune que le résultat de la section de fonctionnement. Le compte administratif et le compte de gestion 2020 du budget CCAS ont été approuvés et laissent apparaître le solde suivant:

Le résultat définitif de la section de fonctionnement est en déficit de 4 938.36€.

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

De procéder à la clôture du budget CCAS,

De transférer les résultats du compte administratif 2020 constatés ci-dessus au budget principal de la Commune,

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14,

Vu le compte administratif et le compte de gestion 2020 du budget CCAS,

Le Conseil Municipal délibère et décide :

**-de procéder à la clôture du budget CCAS,**

**-que le résultat du compte administratif 2020 du budget CCAS, à intégrer au budget principal par écritures budgétaire s'élève à -4 938.36€ en section de fonctionnement.**

**-d'ouvrir au budget principal de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert du résultat susvisé,**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

## 5) Vote du budget 2021

Le Maire et Mme Gandeboeuf Muriel 2<sup>ème</sup> adjoint ont présenté le budget primitif 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
	Dépenses	Recettes	Dépenses
<b>Budget principal</b>	<b>436 063.97€</b>	<b>436 063.97 €</b>	<b>330 545.87 €</b>
<b>Budget lotissement</b>	<b>25 542.40 €</b>	<b>25 542.40 €</b>	<b>12 666.40 €</b>
<b>Budget eau</b>	<b>30 827.93 €</b>	<b>30 827.93 €</b>	<b>46 974.00 €</b>
<b>Budget assainissement</b>	<b>23 667.31 €</b>	<b>23 667.31 €</b>	<b>14 710.19 €</b>

(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)

## 6) Vote des taux d'impositions des taxes directes locales

M. Le maire informe l'assemblée qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

	Taux référence 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit d référence
Taxe foncière bâti (TFB)	30.56% (1)	191 900	58 645€
Taxe foncière non bâti (TFNB)	53.84%	61 700	33 219€

(1) taux communal 10.08% + taux départemental 20.48%

Le produit des impôts locaux pour 2021 serait de 91 864€

Le conseil délibère et décide :

**-De ne pas modifier la pression fiscale et vote les taux de référence définis dans l'état de notification N°1259 COM du 24 mars 2021 soit :**

**TFB 30.56% et TFNB 53.84%**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

## 7) Droit de préférence parcelle ZB79

M. Le maire donne lecture du courrier de M<sup>e</sup> CONORT-DUPIC concernant la possibilité d'acquérir une parcelle boisée au lieu-dit « croix de Faucoux » d'une superficie de 1ha29a5ca cadastrée ZB 79 dans le cadre du droit de préférence institué par l'article L.331-24 du Code Forestier.

Le conseil délibère et décide :

**-De renoncer à l'acquisition de cette parcelle.**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

### 8) Devis achat pour godet hydraulique

Mr Alain Bouscaud présente quatre devis pour l'achat d'un godet hydraulique 2.25m.

	MARQUE	HT	REPRISE	SOULTE	DELAIS
ETS DESRET	SUIRE	2500€	200€	2300€	4 à 5 semaines
	DESVOYS Master 225	2600€	200€	2400€	Juillet Aout
FAURE AGRICULTURE	DESVOYS Master 225	2000€	200€	1800€	Fin mai
SAUDADE LAQUEUILLE	DESVOYS Master 225	2100€	250€	1850€	Semaine 29 juillet

Le conseil délibère et décide :

**-D'acheter à FAURE AGRICULTURE de Bourg Lastic un godet hydraulique DESVOYS Master 225 à 2000€ HT avec reprise de la benne DESVOYS à 200€, soit 1800€ HT.**

**(Votants : 10, Pour : 09, Contre : 00, Abstention : 01)**

### 9) Monte escalier au logement de Bourgeade

Mme Izambard Chrisiane est locataire de la Commune de Briffons, à Bourgeade (ancienne école) depuis 25 ans. Elle est confrontée à d'importants problèmes de santé qui altèrent son autonomie et l'empêchent de monter ou descendre les escaliers d'accès. Très attachée à ce logement, elle n'envisage pas un déménagement au vue des difficultés médicales de son âge. Elle est suivie par Caroline DUMAS, assistante sociale à la Maison des Solidarités de Pontaurmur qui propose d'adapter un monte-escalier pour lui permettre de sortir de son isolement. Le devis du monte-escalier s'élève à 7625€ TTC. Mme Izambard ne peut pas bénéficier de la subvention de l'ANAH (Agence National de l'Habitat) car elle est locataire d'un logement communal appartenant au domaine public. C'est pourquoi une demande de participation financière est demandée à la commune, au CIAS (Centre Intercommunal Action Social), celui-ci se positionnera uniquement si il a l'accord le l'ANAH

Le conseil délibère et décide :

**-D'accorder une participation financière de 2500€ soit 1/3 du montant TTC du monte-escalier. Participation évolutive en fonction des autres organismes financeurs.**

**(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)**

**Vu par Nous, Maire de la Commune de BRIFFONS, pour être affiché le 15 avril 2021, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.**

**A Briffons, le 15 avril 2021**

**Le Maire,  
Pascale SOUCHAL**